



29 MAI 2019

ALENÇON, le 26 avril 2019

Réf. PF/CL

Madame, Monsieur,

La Maison départementale des personnes handicapées de l'Orne (MDPHO) étudie les demandes des personnes handicapées et propose les compensations adaptées à leurs besoins au regard des droits et prestations existants et de leurs conditions d'attribution.

Le CERFA de demandes (13788\*01) est remplacé au 1<sup>er</sup> mai prochain par un nouveau formulaire (15692\*01), dont je vous joins un exemplaire accompagné du certificat médical.

Ce nouveau formulaire est obligatoire. La MDPH met en service dès maintenant ce formulaire que vous pouvez trouver sur notre site ([mdph61.fr](http://mdph61.fr)) et que nous pouvons vous adresser si besoin.

Les précédents formulaires étant caducs, merci de détruire ceux qui seraient en votre possession.

Restant à disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

La Directrice de la Maison Départementale  
des Personnes Handicapées de l'Orne

Pascale FROGER

**MDPHO :**

(Maison Départementale des Personnes Handicapées de l'Orne)

13, rue Marchand Saillant  
CS 50020 - 61005 ALENÇON Cedex

Tél. 02 33 15 00 31

Fax 02 33 81 62 27

Site internet : [www.mdph61.fr](http://www.mdph61.fr)